

POINT N° 7 :  Projet d'arrêté préfectoral instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de matières dangereuses existantes exploitées par la société Air Products sur le territoire du département du Haut-Rhin

POINT N° 8 :  Projet d'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale d'exploiter un entrepôt logistique à Ensisheim par la société Eurovia 16 Project

POINT N° 9 :  Demande de création d'une chambre funéraire à Aspach-Michelbach par la SCI H. Immo Thann

POINT N° 10 :  Qualité de l'air dans le Haut-Rhin – Bilan année 2019

Le conseil a émis un avis favorable à l'ensemble des points examinés ci-dessus.

Le président,



Jean-Claude GENEY